Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20260701-DELIB2026046-DE

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 22/06/2026

Date d'affichage : 08/07/2026

SÉANCE DU 1er JUILLET 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Tous les membres présents : KARLE Jean - BAUMGARTNER Elisa - BILGER Clarisse - BLEICHER Mélanie - CHARNOT Nicolas – COURBOT Francis - GROSCLAUDE Sarah - HECK Isabelle - KIEFFER Emilie - MONCHABLON Florent - MULLER Jean-Luc - PERREZ Patrick - RONDON Mickaël - TROUILLAT Dominique - VENCK-MILLET Gabrielle

Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 46

Reconduction l'adhésion au Pass Sports et Culture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif de Pass'Sports & Culture proposé aux associations locales et aux familles dès la reprise des activités en septembre 2026 et auquel la Commune a adhéré pour l'année 2025/2026.

L'objectif est de permettre aux jeunes (3 - 18 ans), domiciliés sur le territoire communautaire, de bénéficier d'une aide financière pour la pratique d'une activité sportive et culturelle. Avec cette aide, la communauté de communes et les communes encouragent la pratique sportive et culturelle dans les Vosges du sud et soutiennent les clubs et associations en facilitant les inscriptions.

Le Pass'Sports & Culture est valable pour 1 activité par an et par enfant/jeune.

La CCVS contribue à hauteur de 15€.
Les communes qui souhaitent s'y associer fixent leur contribution, moyennant une participation minimum de 10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
↳ DECIDE de renouveler l'adhésion au programme Pass'Sport & Culture pour les années à venir avec une participation inchangée de la commune **à hauteur de 15 €** ;
↳ AUTORISE le Maire à signer la convention avec la C.C.V.S.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20260701-DELIB2026046-DE

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

